

LA BRÉNOSIENNE

Novembre 2019

HORAIRES D'OUVERTURE de la mairie :

Lundi : 9h-12h30

Mardi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-18h

Samedi (1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} du mois) : 9h-12h.

CONTACTS :

☎ 02.96.56.10.77 - ✉ : saintvran@wanadoo.fr

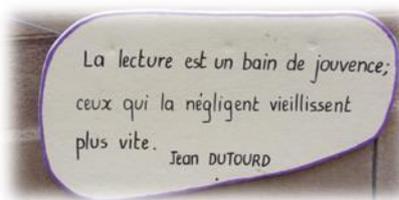


Retrouvez toutes les infos et bien plus sur le site de la commune :

www.saintvran.fr

Horaires de la bibliothèque :

- Le mardi de 16h00 à 18h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00



L'agenda de votre fin d'année :

Date	Evènement	Organisateur
Samedi 23 novembre 2019	Après-midi « portes ouvertes » au Pôle Culinaire Hardouinai-Mené	Mairie de Merdrignac
Dimanche 24 novembre 2019	Film documentaire	Bibliothèque
Samedi 30 novembre 2019	Sauté de dinde	Parents d'élèves École Sainte Marie
Vendredi 6 décembre 2019	Soirée avec les nouveaux arrivants de l'année et remise des prix des maisons fleuries	Salle des associations de Saint-Vran. A partir de 19 heures

Retrouvez :

- ✓ L'essentiel des Conseils page 2
- ✓ Les actualités de notre bibliothèque page 5
- ✓ Agenda page 6
- ✓ Loudéac Communauté infos page 7



Le mois du film documentaire

Le dimanche 24 novembre à 15h00 à la salle des fêtes de Saint-Vran : projection du film « Sans Adieu » qui peint le quotidien d'un monde paysan en voie de disparition.

L'essentiel des Conseils

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN

▪ *Renouvellement ligne de trésorerie*

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € afin de réguler au mieux les dépenses d'investissement liées aux travaux d'aménagement du Bourg. Cette ligne de trésorerie permet en effet de faire face au décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Le Conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant à 200 000 € à compter du 25 juillet 2019 à la CRCAM des Côtes d'Armor pour une durée de 12 mois.

▪ *Année scolaire 2019/2020 - Tarif du repas cantine*

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la constitution d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour la rénovation et la gestion du pôle culinaire de Merdrignac (cuisine centrale antérieurement gérée par le CCAS de Merdrignac). Le pôle culinaire sera opérationnel après les vacances de la Toussaint.

Un budget prévisionnel prévoit une augmentation du coût des repas produits (actuellement facturé à la commune 3.50 €). Le Conseil municipal décide de fixer à 3.10 € le montant du repas facturé aux familles à compter de septembre 2019, soit une augmentation de 0.10 €.

▪ *Acquisition unité centrale Bibliothèque*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par la Puce Informatique de LOUDEAC d'un montant de 524.17 € HT soit 629.00 € TTC pour la fourniture d'une unité centrale à la Bibliothèque.

▪ *Programme voirie 2019*

Dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux travaux de voirie, Madame le Maire informe le Conseil municipal du résultat de l'appel d'offres :

- ✓ La Ville Es Avoleux – 590 m² : 6 269.40 € TTC
- ✓ Le Bas Carmoy – 595 m² : 6 851.10 € TTC
- ✓ La Croix du Quartier (Pont de fer) / Le Cas – 2640 m² : 24 708.60 € TTC

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'entreprise EUROVIA de PLOUFRAGAN. Le Conseil municipal valide la tranche ferme pour un montant total de 37 829.10 € TTC.

▪ *Transfert compétence eau potable à Loudéac Communauté Bretagne Centre*

Loudéac Communauté Bretagne Centre exerçant déjà la compétence assainissement pour un certain nombre de communes, la prise de compétence assainissement sera effective au 1er janvier 2020. Concernant l'eau potable, après discussion, le Conseil municipal estime que l'échéance de janvier 2020 est trop proche pour que le transfert de cette compétence soit bien travaillé et bien organisé. Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du report du transfert de la compétence eau potable au plus tard au 1er janvier 2026.

▪ *Travaux de restauration des milieux aquatiques (CTEMA) sur les bassins versants de la Rance et de l'Arguenon (38 communes) - Avis du Conseil municipal*

Madame le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'une enquête publique relative aux travaux de restauration des milieux aquatiques (CTEMA) sur les bassins versants de la Rance et de l'Arguenon (38 communes) a eu lieu du 9 mai 2019 au 28 mai 2019.

Considérant que ces programmes s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation sous réserve du respect des règles imposées par la réglementation en vigueur.

▪ *Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018*

Le Conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2018.

▪ *Validation de la décision de la commission d'entente intercommunale du Pays d'Hardouinai Mené*

Madame le Maire rappelle que la commission d'entente vote à la majorité de ses membres les décisions soumises qui font l'objet ensuite d'une validation des neuf conseils municipaux pour être exécutoires. Le Conseil valide cette décision et s'engage à verser à la Mairie de Merdrignac la somme de 14 820.56 €.

▪ *Services techniques - Acquisition d'un désherbeur thermique*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par Mené Loisirs de MERDRIGNAC d'un montant de 380 € HT soit 456 € TTC pour la fourniture d'un désherbeur thermique Cornu Flam Pro 2 roues.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE

▪ *Participation financière de la commune de Mérillac pour les repas à la cantine de Saint-Vran - Année scolaire 2018/2019*

Vu la délibération en date du 12 juillet 2018 fixant le prix du repas à la cantine municipale à 3.00 € pour l'année scolaire 2018/2019, Le Conseil municipal sollicite la commune de Mérillac qui n'a pas de cantine sur son territoire pour participer financièrement au coût réel du repas de cantine pour les enfants domiciliés à Mérillac et scolarisés à Saint-Vran.

La contribution demandée correspond à la différence entre le montant payé par les parents et le coût réel du repas (y compris les frais de fonctionnement et les frais de personnel). La commune de Saint-Vran sollicite la participation financière de la commune de Mérillac à hauteur de 3.83 € par repas pour l'année scolaire 2018/2019.

▪ *Parking salle polyvalente : maintenance Eclairage Public*

Le Conseil municipal approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public du parking de la salle polyvalente présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 350 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 % (soit 810 € HT).

▪ *MODALITES DE REPARTITION DU FPIC 2019*

Le conseil communautaire statue sur une répartition dérogatoire au droit commun pour répartir le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2019 d'un montant de 1 485 265 € attribué au bloc communal (communes et EPCI). Pour le volet EPCI, cette somme sera affectée en priorité au déploiement du THD (très haut débit). Lors du débat d'orientation budgétaire, le conseil communautaire a acté qu'au-delà des 872 008 € fléchés vers l'intercommunalité, la somme complémentaire pourrait être partagée selon le ratio : 1/3 pour les communes et 2/3 pour l'EPCI.

Le conseil municipal rejette cette répartition et souhaite conserver la répartition actuelle à savoir 2/3 pour la commune et 1/3 pour l'EPCI. La somme attribuée passerait de 6 073 € à 3 037 €.

En contrepartie, l'EPCI contribuera à partager la croissance du développement économique et à assurer une solidarité financière à l'échelle des 41 communes (DSC et programmes de subventions). Il est proposé de répartir la part communale selon un critère population DGF.

▪ *Avis du Conseil municipal sur le projet SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)*

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet SCoT arrêté par le Conseil Communautaire du 9 juillet 2019, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie durant un délai d'un mois.

▪ *Débat sur le PADD DU PLUI-H (plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu du programme local de l'habitat) DE LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE*

Le projet d'aménagement et de développement durables s'organise autour de trois orientations d'aménagement

1) **Un territoire patrimonial vivant, qui se réinvente**

- ✓ Valoriser et sauvegarder la ressource écologique et paysagère
- ✓ Protéger la qualité de l'eau au travers d'une démarche transversale pour tous les projets
- ✓ Associer le réseau hydrographique, les étangs et les forêts à la politique culturelle, sportive et touristique du territoire en lien avec Kalon Breizh
- ✓ Mettre en œuvre une stratégie patrimoniale ambitieuse

2) **L'économie, moteur du développement**

- ✓ Faciliter les mutations d'un modèle économique agricole durable, diversifié et créateur de valeur ajoutée
- ✓ Affirmer une identité économique innovante et organiser l'accueil des entreprises
- ✓ Développer l'économie tertiaire productive et résidentielle en capitalisant sur la stratégie touristique

- ✓ Intégrer le territoire dans une économie des flux
- 3) Des modes vie solidaires et une organisation de proximité autour d'un pôle attractif**
- ✓ Renforcer le pôle urbain de Loudéac
 - ✓ Irriguer le territoire à l'échelle des 8 espaces de vie
 - ✓ Confirmer l'ambition résidentielle

Le Conseil municipal prend acte que le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de Loudéac Communauté a eu lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant un délai d'un mois.

▪ *Fourniture de bornes amovibles devant l'Eglise*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise ID VERDE de PLOEREN d'un montant de 1 165 € HT soit 1 398 € TTC pour la fourniture de bornes amovibles.

▪ *Admission en non valeur de produits irrécouvrables*

Madame le Maire donne lecture de l'état du 12/08/2019 envoyé par Madame DERRIEN Ghislaine, Inspectrice des Finances Publiques, relatif aux pièces à présenter en non-valeur. Madame le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces titres pour un montant global de 2 405.68 €. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus.

▪ *Informations et questions diverses*

Suite à la rupture de marché avec l'entreprise LE PUIL Paysage, les travaux de parachèvements ont été confiés à l'entreprise ID VERDE de PLOEREN (notamment réalisation d'un habillage des parties béton sur l'abribus / toilettes et rechargement des massifs en copeaux de bois) pour 24 811.60 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les collectivités doivent effectuer la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, notamment dans les écoles maternelles et primaires. Cette démarche comprend un certain nombre de mesures et d'échantillonnages effectués par un laboratoire. Madame le Maire demande à ce que cette prestation fasse l'objet d'un groupement de commande au niveau du pôle de proximité afin de pouvoir bénéficier d'un tarif avantageux.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 OCTOBRE

▪ *Plafond suspendu cantine scolaire*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par la SARL SOQUET de MERDRIGNAC d'un montant de 3286.40 € HT soit 3943.68 € TTC pour la fourniture et la pose d'un plafond suspendu à la cantine scolaire (petite salle polyvalente).

▪ *Souscription et gestion des contrats d'assurance*

Les contrats d'assurance actuels de la commune arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Une consultation en procédure adaptée a donc été engagée en vue d'assurer leur renouvellement comprenant 4 lots :

- ✓ LOT 1 - « Multirisque Dommage aux biens » pour un montant de 2 220.18 € TTC
- ✓ LOT 2 - « Responsabilités » pour un montant de 799.19 € TTC
- ✓ LOT 3 - « Flotte – Véhicules » pour un montant de 1 664.41 € TTC
- ✓ LOT 4 - « Protection juridique » pour un montant de 301.26 € TTC

Chaque lot est conclu pour une durée de 48 mois à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres et décide de retenir la SMACL (79031 NIORT)

▪ *Avis sur une enquête publique : Installation classée*

Madame le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'une enquête publique a eu lieu à la mairie du Mené et à la mairie de Saint-Vran du 22 août 2019 au 24 septembre 2019 sur la demande présentée par « EARL LA GUETAUDIÈRE » afin d'être autorisée à exploiter sur les deux sites de la Ville au Vent à Saint-Jacut-du-Mené et à Saint-Vran au lieu-dit la Guétaudière, un atelier avicole de 140 579 emplacements, pour l'extension d'un élevage avicole en multi-production de volailles de chair et à la mise à jour de la gestion des déjections. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation sous réserve du respect des règles imposées par la réglementation en vigueur.

▪ *Participation repas cantine pour les élèves scolarisés en CLIS à l'école élémentaire « Le Vent d'Eveil » à Plénée-Jugon - Année scolaire 2019/2020*

Pour l'année scolaire 2019/2020, une élève domiciliée à Saint-Vran est scolarisée en classe ULIS à l'école élémentaire de Plénée-Jugon « Le Vent d'Eveil » ; le prix du repas cantine a été fixé à 3.95 € pour les familles des enfants fréquentant la classe ULIS. Le Conseil municipal décide de verser à la famille la différence entre le prix d'un repas cantine à l'école élémentaire de Plénée-Jugon « Le Vent d'Eveil » et le prix d'un repas à la cantine municipale à Saint-Vran, soit 3.95 € - 3.10 € = 0.85 € par repas.

▪ **Acquisition d'une remorque**

Le Conseil municipal approuve le devis présenté par MENE LOISIRS de MERDRIGNAC d'un montant de 1025 € HT soit 1230 € TTC pour l'acquisition d'une remorque LIDER 1 essieu bois freinée.

▪ **Informations et questions diverses**

Voirie : le conseil municipal décide de mettre en « sens unique » la rue des champs dans le sens Saint-Vran → Merdrignac, l'autre sens sera interdit, sauf riverains.

Date du prochain Conseil municipal :

- ✓ Jeudi 12 décembre 2019 à 20H00

Amis lecteurs,

Les bénévoles (anciens et nouveaux) de votre bibliothèque vous remercie de votre fidélité. Ils restent à votre écoute pour toute nouvelle suggestion (choix de livres, magazines, ...)

La bibliothèque sert aussi de lieu de rencontre, de convivialité et d'échanges autour du livre et peut permettre de lutter contre l'isolement.

Régulièrement, des nouveautés sont mises à votre disposition et un petit salon a été aménagé pour que vous puissiez consulter sur place.

Les activités y sont diverses :

- Bébés lecteurs,
- Accueil de classe,
- Prix des lecteurs ados proposés par Loudéac communauté (sélection de livres à votre disposition à la bibliothèque)
- ...



Rappel des horaires d'ouverture :

Mardi : 16h00 – 18h00

Samedi : 10h00 à 12h00

Novembre : le mois du film documentaire :

Le dimanche 24 novembre à 15h00 à la salle des fêtes de Saint-Vran : projection du film « **Sans Adieu** » qui peint le quotidien d'un monde paysan en voie de disparition.



Nouveaux sens de circulation : décision du conseil municipal du 10 octobre 2019

Rue des champs : en sens unique en descendant vers Merdrignac, sens interdit dans l'autre sens sauf riverains
RAPPEL : Rue du 19 mars 1962 : en sens unique en montant vers Saint-Vran uniquement pour les riverains.



Sens unique : →

Subvention de voyage scolaire :

La demande est à faire par courrier auprès de la mairie.
Une subvention de :

- 15€ par enfant au collège
- 30€ par enfant au lycée.



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire. À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020 (décret du JO du jeudi 5 septembre 2019).

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées **au plus tard le vendredi 7 février 2020**.

Information Loudéac Communauté :

La nouvelle collecte des ordures ménagères et du tri sélectif :

Jusqu'ici assurée en régie par la communauté de communes, la collecte sera désormais assurée par un prestataire privé, le groupe Brangeon, à compter du 1er mars 2020.

Le conseil communautaire a ainsi choisi de passer à une collecte en porte à porte toutes les semaines en alternance (OM/tri sélectif) ; d'équiper tout le territoire, bourgs et campagnes, de deux bacs individuels avec puces (un pour les ordures ménagères, un pour le tri sélectif) ; de baser la redevance non plus sur la composition du foyer, mais sur le volume du bac d'ordures ménagères (à partir de 2021).

La distribution des conteneurs, pour la commune, sera effectuée entre le 4 janvier et le 27 février 2020. L'entreprise remettra en main propre à chaque foyer : un conteneur pucé « OMR » (ordures ménagères) et un conteneur pucé « tri sélectif ». La taille du conteneur (120, 240 ou 360 litres) sera déterminée en fonction des habitudes et du nombre de personnes composant le foyer.

La distribution des conteneurs se fera lors du passage des agents au domicile. Rendez-vous prévus du mardi matin au samedi soir. Chaque foyer recevra une explication des modalités de cette nouvelle collecte (marquage des zones de ramassage, jours de collectes, consigne de tri,...)



Elimination et valorisation des déchets ménagers

L'ouverture du Pôle Culinaire Hardouiniais-Mené

Pour rappel, la cuisine centrale de Merdrignac assurant la production de repas pour de nombreux convives, enfants et personnes âgées de notre territoire, nécessitait des travaux pour assurer son bon fonctionnement et permettre le développement de son activité pour répondre aux nouvelles demandes.

Un groupement d'intérêt public, regroupant toutes les collectivités et établissements impliqués, a été créé pour gérer le pôle. Une convention fixe les modalités, les missions, les droits et les obligations de chaque membre ainsi que les modalités de gouvernance de ce groupement d'intérêt public qui porte l'ambition du bien manger pour la restauration collective scolaire et celle destinée aux personnes âgées et au portage des repas à domicile pour le territoire Hardouiniais-Mené.

Depuis le 4 novembre, la nouvelle cuisine est en fonctionnement. **Son inauguration aura lieu le samedi 23 novembre avec un après midi « portes ouvertes »** qui permettra à chacun d'entre nous de visiter les nouveaux locaux.

Concernant la restauration scolaire, le prix du repas facturé à la commune a augmenté : il est fixé à 4 euros. Cependant le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur la facturation aux familles.

Activités vis l'âge novembre 2019 :

LUNDI 18 NOVEMBRE : à 15h au pôle santé de Merdrignac, lectures de textes sur la gourmandise, animation proposée par la médiathèque pour les personnes des EHPAD et du domicile.

MARDI 19 NOVEMBRE : à 14h30, film "Donne-moi des ailes" au cinéma de Merdrignac, 4€, pour les personnes des EHPAD et des personnes inscrites par l'intermédiaire de l'ADMR

MARDI 26 NOVEMBRE : à 15h, activité à Laurenan, (à définir)



Activités vis l'âge décembre 2019

MARDI 3 DÉCEMBRE : à 15h au pôle santé "discussion sur le bien manger" , en attente de la réponse de l'intervenante

MARDI 10 DÉCEMBRE : à 15h à St Launeuc, bouquets de Noël

MARDI 17 DÉCEMBRE : à 14h30, bilan et fin de la formation D-marche

MERCREDI 18 DÉCEMBRE : à 15h45, Conteurs au pôle santé, proposé par la médiathèque de Merdrignac (spectacle de qualité)

VENDREDI 20 DÉCEMBRE : à 15h, Les Baladins rencontrent les habitants de la maison St Joseph

Ces activités sont proposées à toutes les personnes qui le souhaitent.

Prendre contact avec l'animatrice (06 42 32 82 22) ou le CCAS de la commune de Merdrignac.

Palmarès des maisons fleuries :

Le concours des maisons fleuries a eu lieu le 16 juillet 2019. Le classement a été effectué par le jury de LAURENAN accompagné de M. HERVE Philippe.

Les résultats sont les suivants :

Jardin fleuri visible de la rue ou ouvert au public :

1^{er} : M. DESBOIS Dominique

2^{ème} : Mme MAHE Annie

3^{ème} : M. LAINE Jean-Yves

4^{ème} : Mme RAVEZ Joëlle

5^{ème} : M. BOUESSEL Gilles

6^{ème} ex aequo : Mme GUERET Isabelle

6^{ème} - ex aequo Mme LEPRETRE Christelle

7^{ème} - Mme LORAND Hélène

Façade seule visible de la rue (balcon, terrasse, mur, fenêtre)

1^{er} : M. LORAND Eric

2^{ème} : Mme POUIT Claire

Concours Maisons et façades fleuries



La Complémentaire santé solidaire

Si vos ressources sont modestes, l'Assurance Maladie peut vous aider pour vos dépenses de santé avec la Complémentaire santé solidaire (ex CMU-C ou ACS)

La complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources :

- ✓ la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien
- ✓ ou la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins de 1 € par jour par personne.

La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire :

- ✓ vous ne payez pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, etc. ;
- ✓ vous ne payez pas vos médicaments en pharmacie ;
- ✓ vous ne payez pas vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants ;
- ✓ vous ne payez pas la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

Vos frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer la Complémentaire santé solidaire.

À noter : Attention, le médecin peut vous demander un dépassement d'honoraires si vous avez des demandes particulières, comme les consultations hors des heures habituelles ou des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Vous avez droit à la Complémentaire santé solidaire :

- ✓ **si vous bénéficiez de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance Maladie** en raison de votre activité professionnelle ou de votre résidence stable et régulière en France (pour en savoir plus, consultez notre article La protection universelle maladie ;
- ✓ **et si vos ressources sont inférieures à un montant** qui dépend de la composition de votre foyer.

Une seule demande de Complémentaire santé solidaire pour le foyer

La Complémentaire santé solidaire bénéficie à l'ensemble du foyer et ne peut être demandée qu'une fois par foyer. Votre foyer se compose :

- ✓ de vous-même ;
- ✓ de votre conjoint(e) ou de votre concubin(e) ou de votre partenaire dans le cadre d'un Pacs (pacte civil de solidarité) ;
- ✓ des personnes à votre charge de moins de 25 ans.

À noter : Une demande individuelle est possible dans certains cas.

Plus d'information sur le site Améli.fr

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1 € / jour et par personne



La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.

Journée du 7 septembre : inauguration du bourg

